

terrains de camping. On m'a signalé un article paru ces jours derniers dans le *Post*, du Cap-Breton, qui rapporte que plus de 1,000 visiteurs ont envahi les terrains de camping, à Ingonish, une fin de semaine, et qu'on en comptait au delà de 600 un certain jour. Cela montrera au comité à quel point on utilise ces terrains de campement. L'auteur de l'article ajoute que les campeurs ont l'usage des douches, lessiveuses, tables et avantages de stationnement, à raison de 50c. par nuit par voiture pour le tout, peu importe le nombre de voyageurs. C'est une excellente chose. Nous faisons là quelque chose pour nos citoyens ordinaires, pour les ouvriers qui veulent loger leur famille sous la tente au milieu des beaux paysages qu'offre l'île du Cap-Breton. Je doute qu'il y ait au Canada d'autres endroits où le paysage soit comparable à celui de l'île.

A ce propos, j'espère que le ministre m'écoute très attentivement et que nous aurons l'hiver prochain un autre programme de travaux d'hiver comme celui de l'an dernier, parce que le parc pourrait être aménagé beaucoup mieux qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Il y a un autre sujet que je veux aborder. Au cours d'un débat sur un bill tendant à remettre à la province une certaine partie d'un parc en vue d'aménagements hydro-électriques, j'ai signalé, il y a quelques jours, que le ministre devrait, à mon avis, étudier l'à-propos de repousser les limites du parc. Je ne sais si le ministre a parfaitement saisi ce que j'ai voulu dire. J'en étais sûr, mais un journal régional a publié, par la suite, que le ministre et moi-même semblions incapables de nous entendre à ce sujet; c'est pourquoi je veux réitérer ici ce que j'ai déjà dit. Mon idée, c'était que le ministre voie s'il n'y aurait pas moyen d'étendre les limites du parc à toute l'extrémité nord de l'île du Cap-Breton. Le ministre a bien montré les difficultés que présentent les aires urbaines et ainsi de suite. Nous n'en avons pas dans ce cas-ci, mais seulement quelques villages qui ne s'étendent pas à plus de quelques centaines de verges à l'intérieur. Il me semble que si les limites du parc étaient élargies, on pourrait éviter ces villages et se diriger vers le nord du pays, englobant en passant le comté d'Inverness, ainsi que je l'ai dit il y a quelques jours, pour redescendre le long de ce comté où il n'existe pas de villages que je puisse en tout cas voir sur la carte. J'espère que le ministre accordera toute son attention à cette proposition. Je comprends que la présence d'aires urbaines dans les parcs peut créer des difficultés, mais je ne vois pas bien quel grand problème pourrait créer la proposition que je formule.

J'aimerais aussi rappeler au ministre ce que j'ai mentionné dans le débat du 12 novembre dernier sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il s'agissait de l'écart qui existe entre la rémunération versée aux employés du parc de Cap-Breton et celle dont on bénéficie dans d'autres parcs canadiens pour le même genre de travail. Sans être fixé sur la façon dont les autorités déterminent la rémunération des employés du parc, je crois savoir qu'elle se fonde sur les taux courants de la région; la chose est difficile à comprendre car il n'y a pas de taux courants là-bas, faute d'industries. Je ne puis nullement comprendre pourquoi un employé du parc national du Cap-Breton est moins rémunéré qu'un fonctionnaire faisant le même travail dans le parc national de Banff, par exemple. Je suis sûr que le ministre et ses fonctionnaires ont déjà étudié ce problème et je leur demande sincèrement de continuer à étudier l'à-propos d'établir les salaires versés dans cette région au même niveau que les salaires payés dans les autres parcs nationaux du Canada.

J'ai soulevé un autre point, antérieurement, et on n'a encore rien fait à cet égard. Je veux croire que le ministère envisage la possibilité de construire un nouveau pavillon au club de golf du parc des "Highlands" du Cap-Breton. Nous avons là un des plus beaux terrains de golf au pays, mais je dois avouer que le pavillon n'est pas en harmonie avec la tenue du terrain de golf.

Bien qu'il y ait d'autres projets qui puissent être entrepris dans la région et qui sont mentionnés, je me bornerai, pour le moment, à ne porter à l'attention du ministre et de son ministère que les trois points les plus importants que j'ai soulevés. J'ai demandé, premièrement, qu'on mette sur pied un programme de travaux pour l'hiver prochain, deuxièmement, qu'on étudie la possibilité d'étendre les limites du parc, et enfin, qu'on augmente les taux des salaires payés aux employés du parc.

Je crois savoir que le délai est expiré, durant lequel les provinces pouvaient faire savoir qu'elles étaient disposées à participer à l'aide consentie par le gouvernement fédéral pour l'établissement de lieux de camping et de pique-nique. J'exhorte le ministre à renouveler éventuellement son invitation afin que les provinces puissent participer de nouveau à ce programme. Un excellent travail a été accompli dans la province de la Nouvelle-Écosse à la suite de ce programme. J'espère que le ministre étudiera favorablement les demandes que j'ai formulées dans mes brèves observations.